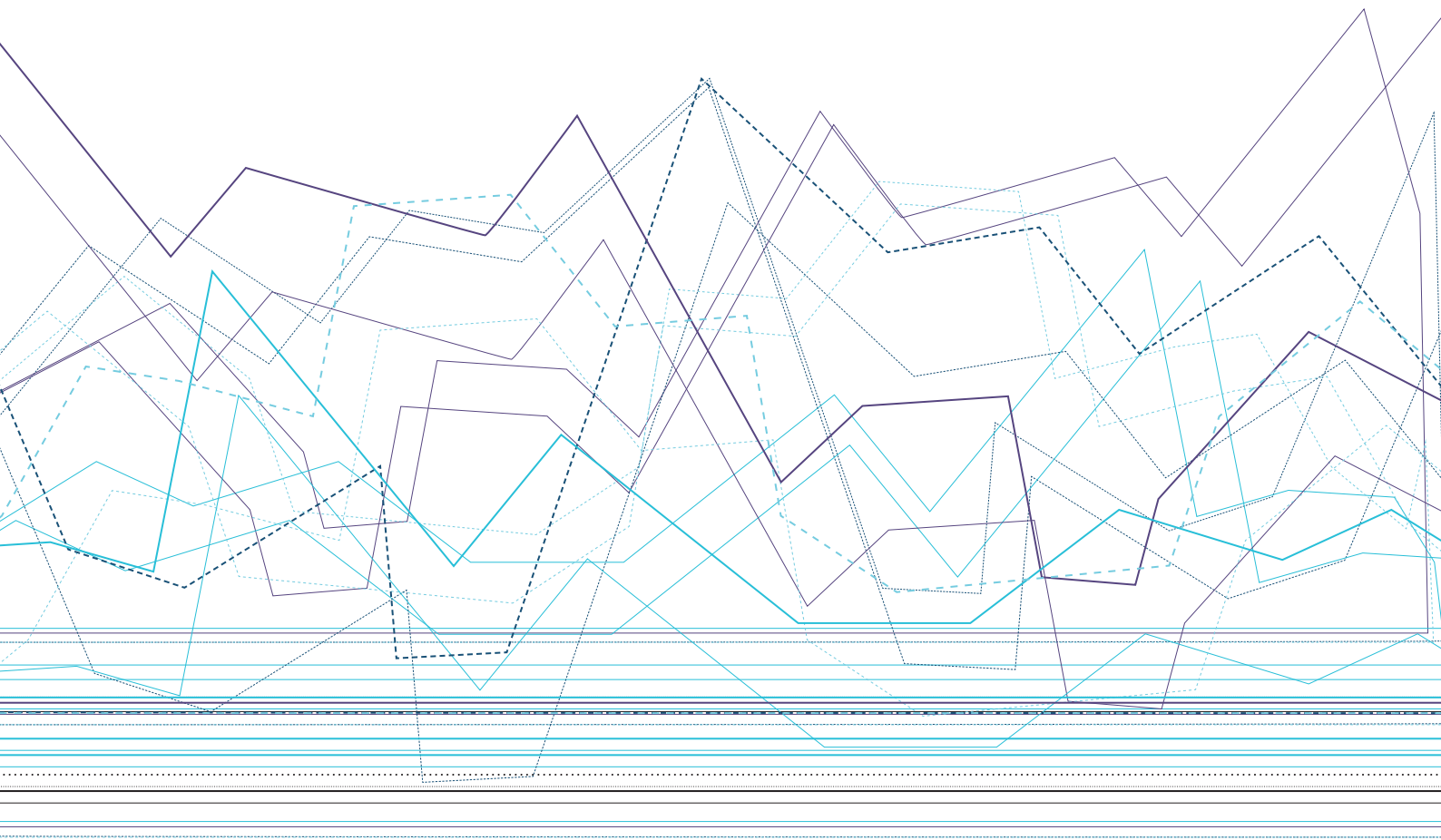


FINANCES

2015



Sommaire

- 3 - Introduction
- 4 - Présentation
- 5 - **I. Le contexte des finances locales à Saint-Germain-en-Laye**
- 6 - A. La nouvelle donne économique
- 6 - B. La maîtrise des dépenses publiques
- 6 - C. L'optimisation des recettes
- 7 - D. Un taux d'endettement révélateur d'une gestion saine

- 11 - **II. Quand politique d'investissement et rigueur budgétaire s'inscrivent dans la durée :
revue de la période 2008-2014**
- Rapport de la Chambre régionale des comptes**
- 12 - A. Des démarches innovantes et des comptes fiables
- 12 - B. Une situation financière enviable
- 12 - C. Un mode de gestion équilibré

- 15 - **III. Une année 2014 dynamique et « constructive » !**
- 16 - A. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées
- 16 - B. Des recettes de fonctionnement optimisées
- 18 - C. Des dépenses d'investissement maintenues
- 22 - D. Des recettes d'investissement exemptes d'emprunt

- 25 - Conclusion
- 26 - Glossaire
- 27 - Repères



Édito

La Chambre régionale des comptes d'Île-de-France a rendu public le rapport qu'elle a établi sur la gestion de la ville de Saint-Germain-en-Laye. La vérification a porté sur la période courant de 2008 à 2014. Véritable audit comptable et financier, ce rapport porte un jugement très positif sur la gestion municipale au regard des critères de conformité à la loi et de rigueur de gestion, à l'issue des investigations qu'elle a menées pendant plusieurs mois. Il analyse les choix politiques et financiers qui permettent à la Ville d'investir sans accroître le montant de ses impôts, dans un contexte pourtant atone et face à des arbitrages de l'État très défavorables aux collectivités.

Le présent document reprend les éléments de ce rapport, dont nous extrairons quelques informations qui permettent d'éclairer la situation actuelle, que nous aborderons aussi au travers de quelques informations tirées du compte administratif de 2014.

Ce dossier permet de comprendre pourquoi et comment, en 2014 la Ville dégage un excédent brut de fonctionnement de 9,9 millions d'euros (contre 7,6 M€ en 2013) sans recourir à l'emprunt malgré de fortes contraintes extérieures, mais avec un souci de la qualité de vie de chacun et une politique ambitieuse en termes d'aménagement et d'urbanisme.

Commençons par une présentation succincte de la ville.

Emmanuel Lamy

Maire de Saint-Germain-en-Laye

Présentation

Saint-Germain-en-Laye, commune de 41 048 habitants (données INSEE 2012) est la plus vaste commune des Yvelines, s'étendant sur 4 827 ha couverts à 75 % par la forêt domaniale. Son cœur de ville historique (sur 65 ha) constitue depuis 1978 l'un des quatre secteurs sauvegardés d'Île-de-France. Chef-lieu d'arrondissement, elle jouit d'une forte attractivité territoriale qui résulte de son patrimoine historique, de son cadre de vie, et des services publics offerts à la population.

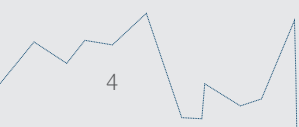
L'espace investi par la forêt, mais aussi par le parc et plus largement le domaine national du château de Saint-Germain-en-Laye, les bâtiments protégés, classés à l'Inventaire des monuments historiques et son secteur sauvegardé constituent autant d'atouts patrimoniaux et touristiques pour la ville, mais limitent ses réserves foncières, où la pression est forte. L'activité économique sur le territoire communal est notamment marquée par la présence des sièges sociaux d'entreprises internationales et par celle de l'hôpital de Poissy-Saint-Germain. Elle accueille également des établissements scolaires et sportifs réputés, tels que le lycée international et depuis septembre 2014, le nouvel institut d'études politiques (Sciences po Saint-Germain-en-Laye), ainsi que le centre de contrôle principal de Galileo, le système de GPS européen.

Dotée d'un budget annuel global d'environ 120 M€ et employant près de 745 agents, en équivalent temps plein, la Ville n'a pas augmenté ses impôts depuis 2011, malgré les nouvelles contraintes pesant sur les collectivités. Elle est la commune-centre de la communauté d'agglomération Saint-Germain Seine et Forêts, constituée depuis le 1^{er} janvier 2015 et qui compte actuellement 105 000 habitants. Cet établissement de coopération intercommunale fusionnera au 1^{er} janvier 2016 avec les communautés des Boucles de Seine, de Maisons-Mesnil et la ville de Bezons, pour constituer un Établissement public de coopération intercommunale de 340 000 habitants.

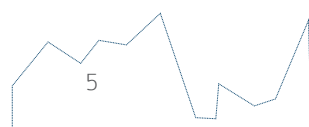


Budget annuel
120 M€

41 048 habitants



I. Le contexte des finances locales à Saint-Germain-en-Laye



A. La nouvelle donne économique

La conjoncture économique nationale, mais aussi les récentes réformes d'organisation territoriale placent les collectivités face à une nouvelle équation budgétaire complexe. De nombreux paramètres la composent :

— La baisse, depuis 2009, de la dotation de l'État aux communes (- 21 % pour la Ville) a une incidence conséquente et directe sur les budgets communaux et une incidence indirecte (effets collatéraux) sur les finances communales, en raison des arbitrages restrictifs auxquels sont contraints eux mêmes le Département et la Région dans le versement de subventions aux communes.

— Concomitamment, la réforme de la fiscalité locale débutée en 2010 a abouti notamment à la suppression de la taxe professionnelle au profit de nouvelles impositions, et à la mise en place par l'État d'un mécanisme de compensation afin de garantir aux villes un niveau de ressources au moins équivalent de celui avant réforme. De plus, les péréquations et compensations horizontales et verticales, dont certaines récemment créées, se renforcent d'une année sur l'autre. (+12,2 % de prélèvement en 2014 pour la Ville). L'avenir du fonds national de garantie individuelle de ressource (FNGIR), conçu pour compenser les effets de cette réforme semble compromis.

— Enfin, l'obligation légale faite aux communes de se fédérer en groupements intercommunaux impacte également le budget du fait des transferts de compétences et de la fiscalité.

B. La maîtrise des dépenses publiques

La gestion optimale des deniers publics est un enjeu majeur, qui a toujours été une priorité de la municipalité. Elle s'est récemment complexifiée du fait du renforcement des péréquations. Le transfert vers les collectivités locales d'un certain nombre de dépenses « subies » vient également hypothéquer cette maîtrise des dépenses communales : mise en place contrainte des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), prise en charge financière des décisions imposées par l'État en matière de gestion des effectifs et compensation du désengagement de l'État.

Ces contraintes externes qui pèsent sur les finances saint-germanoises obligent la commune à engager une réflexion sur ses missions et à rechercher une productivité accrue.

C. L'optimisation des recettes

Cette nouvelle donne nous contraint, malgré une maîtrise rigoureuse des dépenses publiques, à optimiser nos recettes et à rechercher de nouvelles sources de financement.

Les leviers d'action prioritaires de la ville sont ainsi :

— **La revue des politiques publiques**, lancée depuis janvier 2015, permet d'identifier des leviers d'économies et d'optimisation des recettes. Cette revue a vocation à :

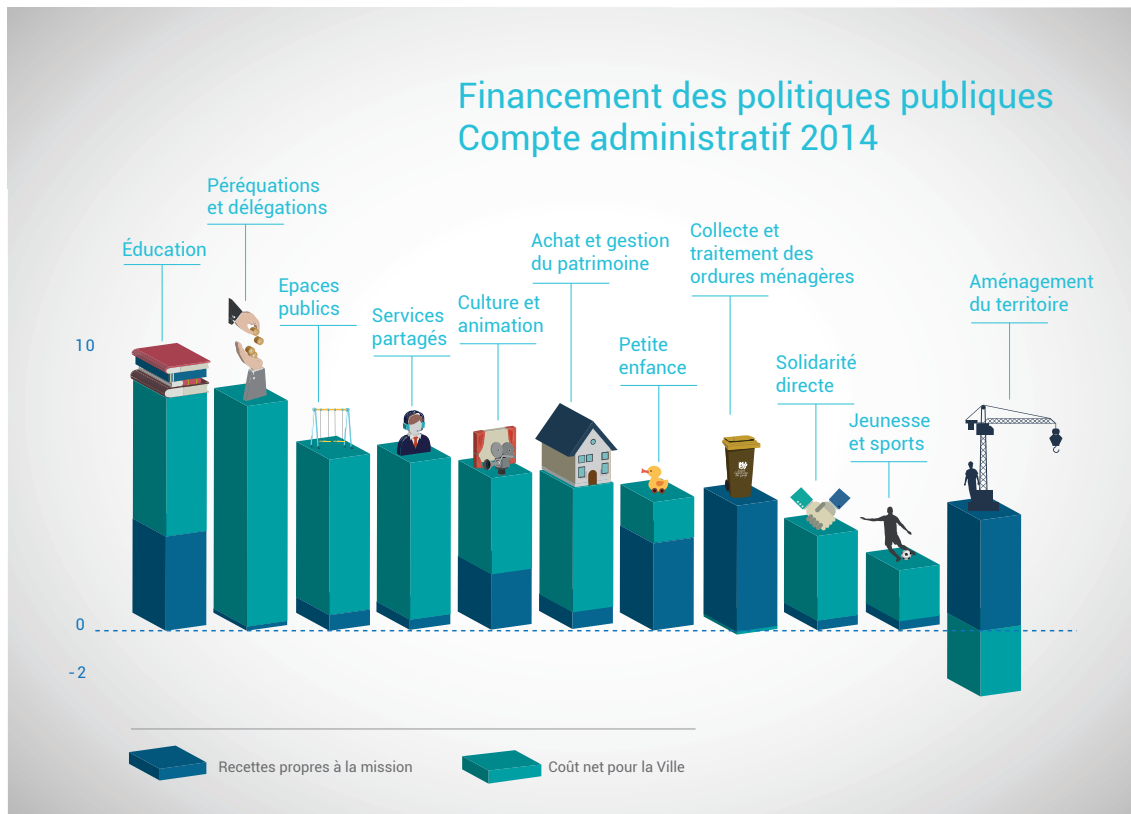
- susciter un questionnement sur le périmètre de l'action politique compte-tenu du contexte économique,
- recalculer le coût réel des services proposés par la Ville (enfance, espaces verts, état civil, patrimoine, festivités...),
- revoir la politique tarifaire de la Ville afin de réduire l'écart supporté par la commune entre le coût réel de certains services et les tarifs payés par les usagers. (voir schéma 1 page 7)

— **L'optimisation du patrimoine** : La vente raisonnée d'une partie de l'immobilier inutilisé de la Ville a deux effets positifs ; elle permet tout à la fois de générer des recettes exceptionnelles qui permettent de poursuivre une politique ambitieuse d'investissement et de minimiser les dépenses liées au coût de gestion et d'entretien d'un patrimoine inutilisé (notamment les logements de fonction).

— **L'ultime levier**, auquel la Ville souhaite ne pas recourir tant qu'il est possible, serait **l'augmentation des impôts**. Les impôts locaux des foyers saint-germanoises, depuis 5 ans, n'ont pas été augmentés conformément à l'engagement municipal.

Actionner le levier fiscal reviendrait en effet à faire supporter aux foyers saint-germanoises le poids des dépenses dont l'État se décharge sur la ville.

①



POUR INFO

UNE HAUSSE DE 1 % DES IMPÔTS À SAINT-GERMAIN- EN-LAYE GÉNÉRERAIT 250 000 € DE RECETTES

— Enfin, le maintien à un niveau stable des droits de mutation (taxe communale prélevée par le notaire lors des cessions immobilières), s’il n’est pas un levier puisque le niveau de ces droits ne dépend pas d’une action politique directe, constitue néanmoins une source d’optimisation des recettes. Cette ressource financière, persistante malgré un marché immobilier atone, est un

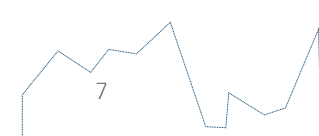
indicateur de l’attractivité de la ville et des mouvements de population générés par sa dimension internationale (expatriation, notamment).

L’objectif recherché par la commune à travers ces actions et ces pistes de réflexion est de minimiser l’effet de ciseaux inévitable généré par le contexte actuel de hausse des prélèvements et de baisses des recettes (voir schéma 2 page 8).

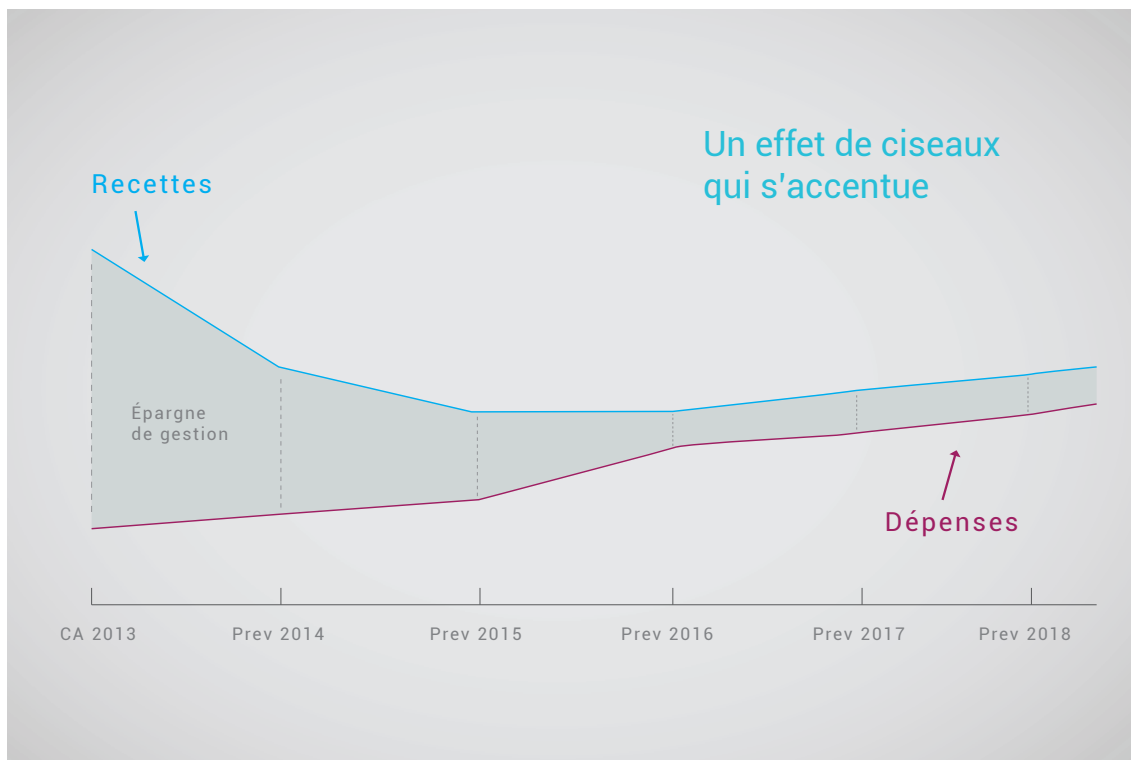
En tout état de cause, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville ont permis en 2014 de générer une épargne brute de 9,862 M€, qui équivaut à 11,2 % des dites recettes (en progression par rapport à 2013).

D. Un taux d’endettement révélateur d’une gestion saine

La bonne maîtrise de l’endettement témoigne elle aussi d’une bonne gestion financière. Avec un encours de la dette s’élevant à 554 € par habitant lorsque celui des villes de la même strate est en moyenne de 1 200 € p/hab., Saint-Germain-en-Laye affiche un endettement de 51 % inférieur à la moyenne des villes comparables. La dette de la Ville est en outre sécurisée, selon les critères de la « charte Gissler » sur les emprunts à risque.



②



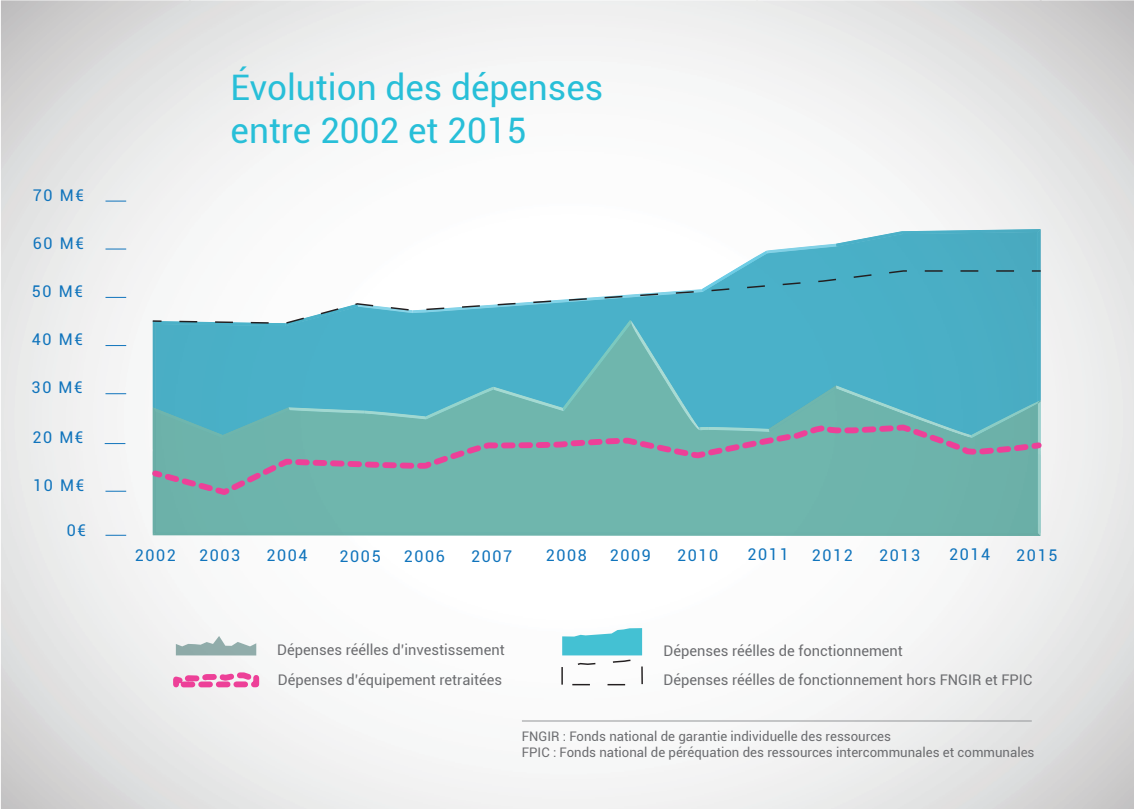
La capacité d'autofinancement élevée de la Ville, gage d'une gestion saine, permet de limiter le recours à l'emprunt tout en n'obérant pas la capacité de la ville à mener à bien ses projets d'urbanisme (écoquartier de la Lisière Pereire), de modernisation de ses quartiers (place des Rotondes), de construction d'équipements culturels ou sportifs (gymnase des Lavandières), et de réhabilitation du patrimoine historique (rampe des Grottes), qui contribuent à l'attractivité de la ville et à l'amélioration permanente de la qualité de vie de ses habitants.

Par ailleurs, la ville est vigilante dans sa gestion de trésorerie : elle veille au respect scrupuleux de ses délais de paiement vis-à-vis des fournisseurs, afin de contribuer au dynamisme du tissu économique local. Cette vigilance est efficace : aucune ligne de trésorerie n'a été inscrite depuis deux ans dans la comptabilité communale. Cette gestion financière rigoureuse et la solvabilité de la Ville contribuent à une bonne signature bancaire, qui rend la Ville crédible en cas de nécessité de recours à l'emprunt.

Pour conclure ce chapitre, le schéma 3 page sui-

vante est révélateur de l'évolution des dépenses de fonctionnement et d'investissement ces treize dernières années. La hausse des dépenses de fonctionnement est inférieure au glissement des conditions économiques d'une année sur l'autre, ce qui équivaut à une baisse en euros constants, déduction faite des péréquations imposées par l'État. D'autre part, les dépenses d'équipement continuent de croître, à un rythme modéré, mais régulier, indépendamment des mouvements gonflant artificiellement les masses budgétaires._

③



Le château Vieux de Saint-Germain-en-Laye

Photo J. Paray.



La place du Marché-Neuf

Photo J. Paray.

II. Quand politique d'investissement et rigueur budgétaire s'inscrivent dans la durée : revue de la période 2008-2014

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a récemment fait l'objet d'un contrôle de la Chambre régionale des comptes (CRC), dans le cadre du contrôle par l'État de la gestion des collectivités territoriales.

Rendu public le 25 juin dernier, ce rapport aborde la fiabilité des comptes, la situation financière de la Ville, les opérations d'aménagement, le pilotage et l'intercommunalité. En voici les grands thèmes, succinctement déclinés.

A. Des démarches innovantes et des comptes fiables

Sur la fiabilité des comptes, le rapport qualifie l'approche analytique du budget par politiques publiques des dépenses et recettes réelles (éducation, espaces publics, petite enfance, culture, jeunesse et sports...) de « démarche innovante ». En effet, la CRC estime que « la présentation, encore partielle, du budget principal en mode « LOLF » (déclinaison par missions/programmes et actions), devrait participer à la mise en place d'un suivi budgétaire et financier efficace, propice à l'instauration d'un dialogue de gestion avec les services. Le développement de ces outils devrait également contribuer à promouvoir une approche de l'investissement en coût complet, calculé sur la durée de vie estimée de l'équipement à réaliser ». D'autre part, à l'analyse des lettres de cadrage adressées par le Maire aux élus et du Débat d'orientation budgétaire (DOB), les « axes prioritaires sont bien mis en valeur : maintien d'un niveau soutenu d'investissement, une programmation pluriannuelle d'investissement active, une fiscalité particulièrement faible avec une politique d'abattement portée à son maximum, une évolution tarifaire des services destinée à couvrir le plus largement possible leur prix coûtant, une maîtrise des charges incluant la modération de la masse salariale, et une attention portée au développement durable ». Il ressort que ces politiques internes de gestion contribuent à la totale fiabilité des comptes.

B. Une situation financière enviable

Concernant la situation financière de la ville, il est relevé que « la situation de la commune apparaît enviable comparée à la moyenne de la strate au niveau national ». Le rapport met en évidence des ratios nettement inférieurs à la moyenne pour les dépenses courantes, la masse salariale, la pression fiscale et l'endettement, et des ratios supérieurs en termes de recettes, en dépit de la pression de l'État sur les collectivités, liée à la hausse rapide des péréquations et la baisse nette de la DGF

(Dotation globale de fonctionnement). Il est également noté que « les cessions immobilières de biens inutilisés, sources importantes de produit, reflètent une démarche optimisée de gestion du patrimoine ». Une politique d'aménagement en régie valorisée, des contrôles de gestion à étendre et des structures intersyndicales à rationaliser.

Au chapitre de l'aménagement, concernant la Lisière Pereire, le rapport relève que le choix d'une gestion en régie de cette opération permet à la Ville, aménageur, de consolider un savoir-faire reproductible lors d'opérations ultérieures. Le chapitre « pilotage » fait l'objet de l'une des deux recommandations émises par la CRC.

Les procédures de pilotage sont en cours d'évolution pour plus de pertinence et d'efficacité. Par ailleurs, le contrôle de gestion, mis en place de manière volontaire par la Ville, « pourrait également être étendu aux domaines de la gestion budgétaire et aux ressources humaines ». Enfin, le dernier chapitre concerne l'intercommunalité. Dans le cadre de la prochaine fusion intercommunale, la CRC préconise d'accorder une priorité à la rationalisation des structures sportives et culturelles.

C. Un mode de gestion équilibré

Reposant sur une fiscalité modérée, des recettes d'exploitation conséquentes et une maîtrise des dépenses, notamment de la masse salariale, le mode de gestion retenu a généré, au cours de la période 2008-2013, un autofinancement substantiel qui a permis de financer la politique d'investissement et de limiter le recours à l'endettement. Des recettes exceptionnelles non négligeables, liées à des cessions foncières et immobilières, y ont également contribué.



Pour ses 30 ans La CLEF, association de création et de formation artistique soutenue par la Ville, a imaginé de nombreuses animations qui ont rythmé le cœur de ville en juin 2015

Photo J. Paray.

Le gymnase des Lavandières

Photo J. Paray.



Les Temps d'activités périscolaires, mis en place en 2014, font désormais partie des missions qui incombent à la Ville

Photo J. Paray.

III. Une année 2014 dynamique et « constructive » !

Le compte administratif 2014 est également représentatif de cette gestion exigeante. Une approche par section (fonctionnement et investissement, recettes et dépenses) permet de se pencher sur quelques indicateurs pertinents.

A. Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Consciente du contexte contraint et des charges toujours croissantes pesant sur les communes, la loi de programmation des finances publiques a créé un objectif national d'évolution de la dépense locale, qui était de + 2,8 % pour 2014 pour les dépenses de fonctionnement. À Saint-Germain-en-Laye, elles n'augmentent que de 2,45 % (1,7 % si l'on en extrait les péréquations et le coût de mise en place des nouveaux rythmes scolaires). Comme exemple d'optimisation des dépenses de fonctionnement, citons notamment la **renégociation des marchés**.

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement devrait se poursuivre en 2015 avec la **dématérialisation complète de la chaîne comptable**. Il en va de même des frais de télécommunication, frais postaux, des rémunérations de services externes (cabinet de recrutement, prestations juridiques, transports scolaires, propreté).

La masse salariale (voir schéma 4 page 17) quant à elle ne représente que 47 % des dépenses de fonctionnement à Saint-Germain-en-Laye (pour une moyenne de 51 % sur la strate), avec un effectif salarial de 745 agents contre une moyenne de 1 000 agents dans les communes de la même strate.

Cette préoccupation constante de limitation des dépenses de fonctionnement des services permet aussi de préserver la capacité de la Ville à accompagner les associations dans leur rôle de maintien du lien social. Celle-ci a ainsi maintenu en 2014 les **subventions aux associations locales**, à hauteur de 2,43 M€ répartis principalement entre le Centre communal d'action sociale, l'association de formation et de création artistique La CLEF, les centres socioculturels, les associations pour la petite enfance ou encore l'office du tourisme.

B. Des recettes de fonctionnement optimisées

— Impôts et taxes

La modération et la stabilité des taux de la fiscalité locale constituent une priorité pour la Ville (schéma 4 page 19).

Depuis 2011, **elle n'a pas augmenté les impôts locaux** (voir schéma 6 page 19) et les maintient en 2015. Cette politique volontariste perdure en dépit de la baisse des ressources fiscales issues des entreprises :

- réforme de la Contribution financière des entreprises (CFE) avec de nouvelles tranches d'imposition pour les contribuables professionnels dont le CA est inférieur à 100 000 €, qui entraîne une baisse de 441 K€ entre 2013 et 2014 ;
- la dépendance à la dynamique économique locale de la contribution sur la Valeur ajoutée des entreprises (CVAE), produit hautement volatile, qui enregistre une baisse de 808 K€ entre 2013 et 2014.

Il existe toutefois une autre taxe, indépendante de toute initiative fiscale locale, qui génère des recettes conséquentes et bienvenues... Symptomatiques de l'attractivité de la ville et du dynamisme du marché immobilier saint-germanoïse, **les droits de mutation** se maintiennent à un niveau très enviable à Saint-Germain-en-Laye tandis qu'ils reculent très nettement depuis 2012 partout ailleurs. Ces performances ont contribué aux équilibres financiers de la Ville (schéma 5 page 17).

— Dotations et participations

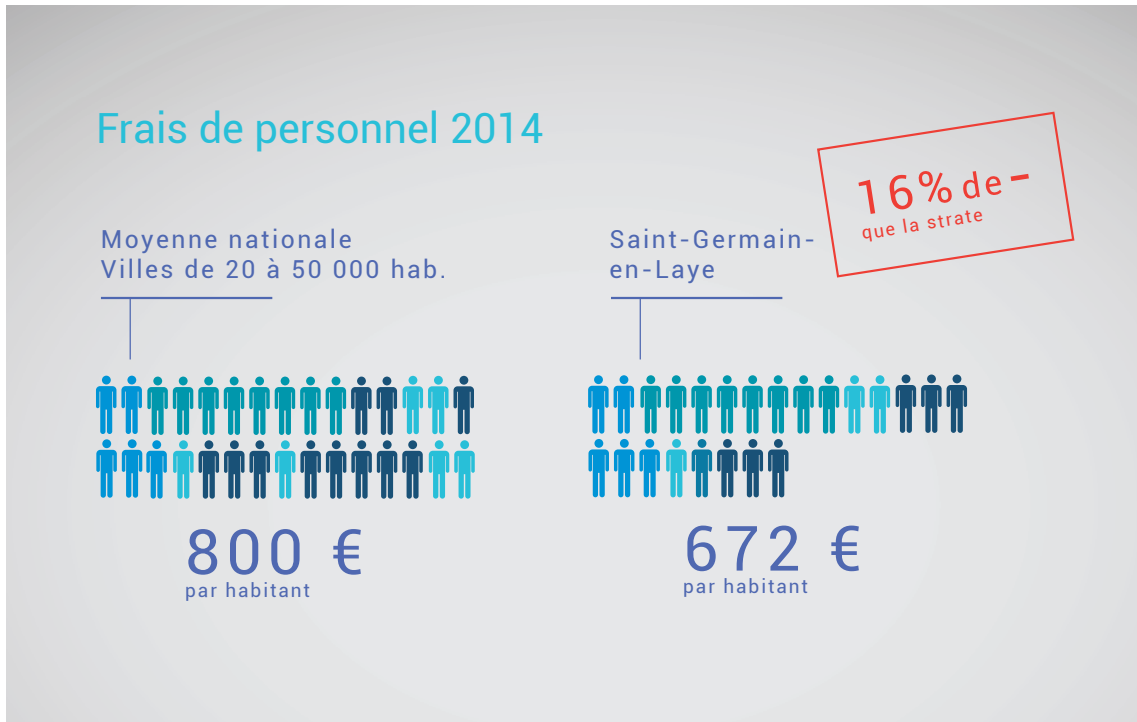
Comme annoncé, les dotations connaissent en 2014 une baisse de 5,6 % par rapport à 2013. **À cette baisse** viennent s'ajouter, entre autres, les baisses des subventions de fonctionnement, dans le secteur culturel en particulier. (voir schéma 7 page 18).

L'INFO EN +

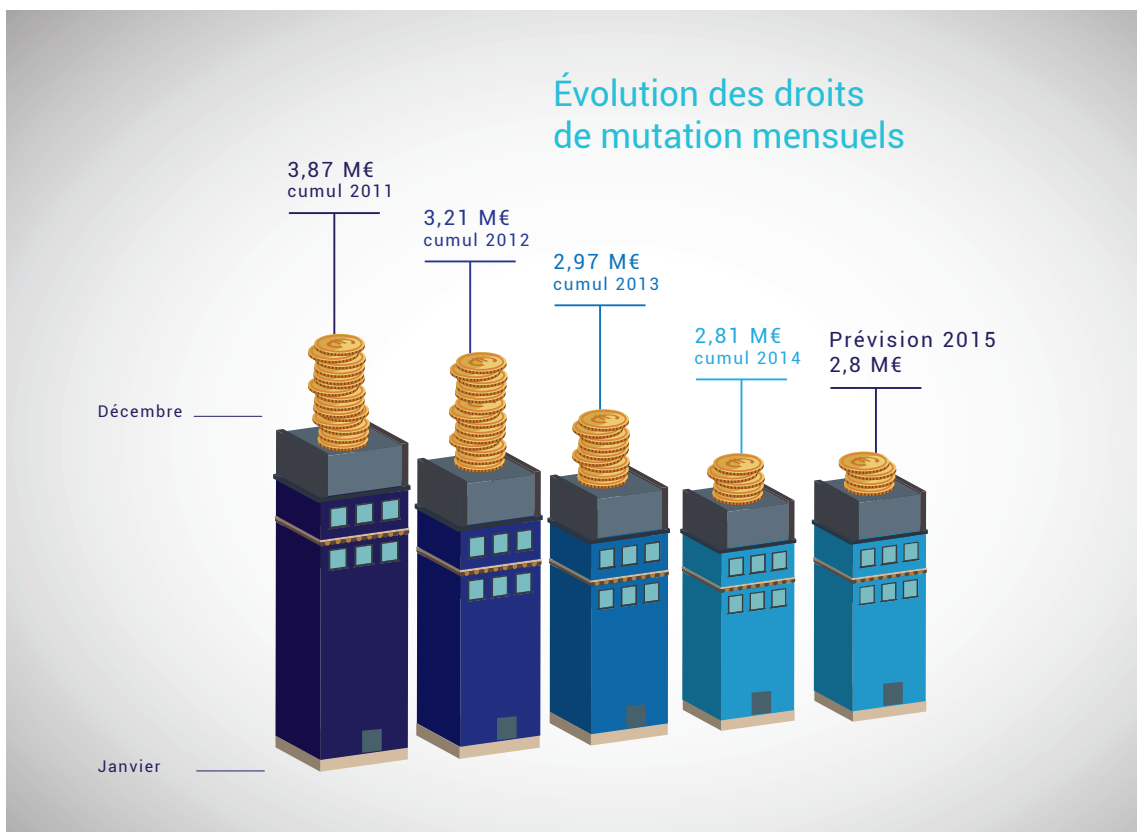
-

Les impôts directs constituent une source de recettes de fonctionnement, mais ce levier, qui n'est pas du tout à l'ordre du jour à Saint-Germain-en-Laye, est peu pertinent, car une hausse d'un point de fiscalité ne générerait que 250 000 € de recette, alors que la baisse des dotations de l'État atteint - 2,68 M€ depuis 2009. Il aurait fallu augmenter les impôts de 11 points environ pour compenser la seule baisse de la DGF, si l'on n'avait actionné aucun autre levier de maîtrise des dépenses ou d'augmentation des recettes !

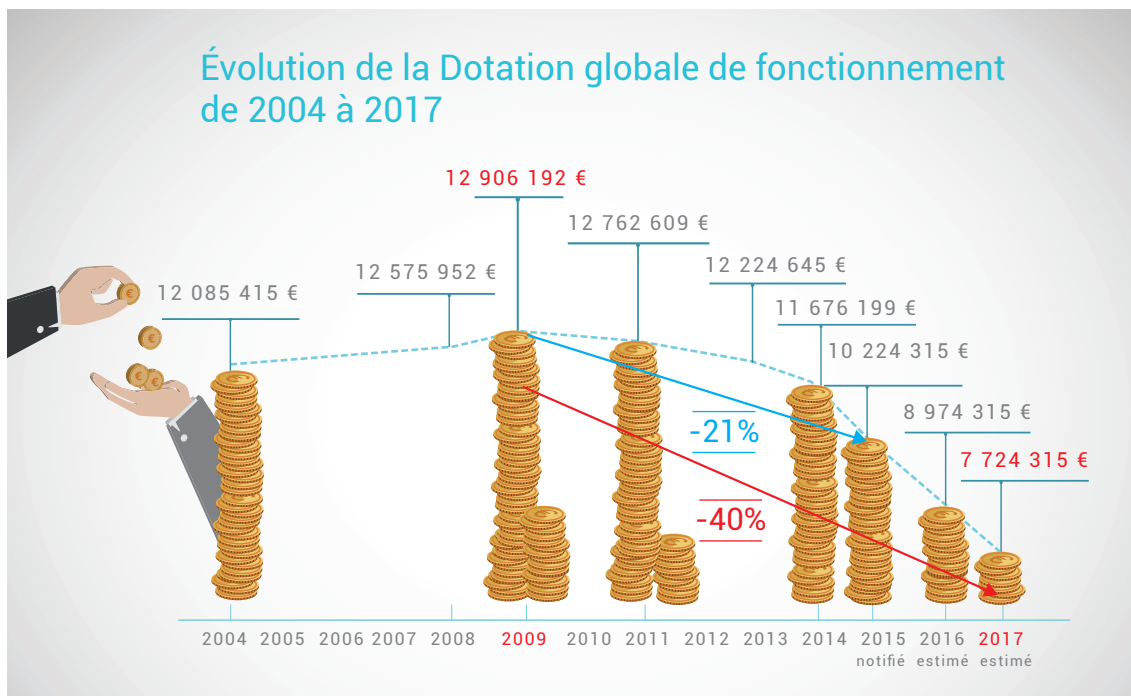
④



⑤



7



— Produits exceptionnels

Fort à propos, les baisses précédemment mentionnées ont été compensées par un montant de 8 M€ de produits exceptionnels, liés à la gestion active du patrimoine (immobilier inutilisé et générateur de frais).

C. Des dépenses d'investissement maintenues

Pour rappel, les dépenses d'investissement comprennent les dépenses d'équipement (80 % en 2014 pour la Ville) et le remboursement de la dette en capital (20 %). En 2014, **87 % du financement des investissements est assuré par les ressources propres de la Ville.**

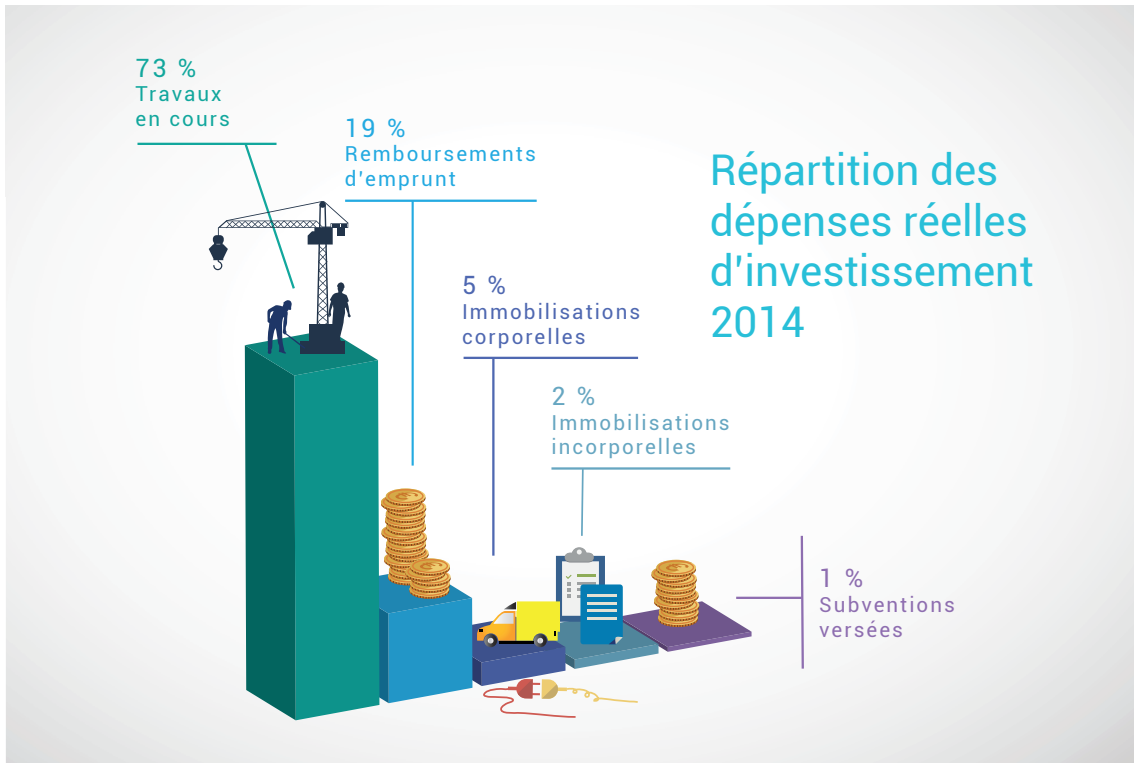
— Les dépenses d'équipement

Elles comprennent l'essentiel de l'effort de la Ville en termes d'investissement : études, travaux, achats de terrains et de matériel... Sur ce point, la Ville mène de front les projets importants de développement urbain et d'entretien du patrimoine : la requalification de la place des Rotondes, nouveau lieu de vie, dans le quartier du Bel-Air, la construction d'un ambitieux écoquartier « Lisière Pereire » ou encore la restauration de la rampe des Grottes, magnifique vestige du château-neuf où est né Louis XIV. En 2014, le niveau de dépenses d'équipement a été de 16,6 M€ mais s'établit à 25,7 M€ avec les reports sur 2015 du projet place des Rotondes, notamment. Ces dépenses d'équipements étaient de 21,3 M€ en 2013. (voir schéma 8 page 19).

L'INFO EN +

L'un des paramètres de mesure pour le versement de la DGF est la démographie. Avec une diminution du nombre d'habitants constatée récemment par l'INSEE, le montant perçu par la Ville au titre de cette péréquation verticale a diminué de façon significative.

⑧



⑥

Impôts locaux 2014

Moyenne nationale
Villes de 20 à 50 000 hab.



Saint-Germain-en-Laye





Place des Rotondes

Photo J. Paray.

La place des Rotondes a été livrée en juin 2015. Nouveau visage pour le Bel-Air, elle permet d'installer des équipements de services publics et des activités communales dans ce quartier par ailleurs très dynamique en termes d'initiatives socioculturelles. Cette réalisation architecturale permet aux habitants du quartier du Bel-Air de renouer un dialogue avec l'espace naturel, qui avait été rompu avec l'ancienne dalle détruite. La circulation des piétons et le stationnement y sont également facilités.

D'une superficie de 90 000 m², l'ensemble du site de la Lisière Pereire représente une réserve foncière unique. Le projet prévoit la requalification d'une ancienne friche ferroviaire en un écoquartier dynamique donnant sur la forêt, équilibré entre logements et activités, accueillant étudiants, personnes âgées. Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), tout-petits (crèche)... Il est prévu la construction d'environ 350 logements et, afin de favoriser l'emploi et le dynamisme économique de Saint-Germain-en-Laye, des bureaux, des commerces, un hôtel, un marché forain et un parking souterrain de 200 places. Le futur siège social

France de Bose, l'EHPAD et la crèche sont d'ores et déjà en cours de construction.

La troisième phase de restauration de la rampe des Grottes a été achevée en août 2015. Après la réhabilitation de la volée d'escaliers située en contrebas de la rue Thiers et donnant, vers Le Pecq, sur la vallée de la Seine et La Défense, c'est la galerie dorique qui vient d'être livrée. Le dernier pan de cette restauration des éléments qui subsistent encore du château-neuf détruit à la Révolution est le mur des Lions, dont l'achèvement devrait intervenir fin 2016.

Enfin, les dépenses d'équipement comprennent aussi **la mise en place du numérique dans les écoles** (achat de tablettes et raccordement à la fibre optique pour les vidéoprojecteurs interactifs), la mise en place de la **vidéoprotection**, la rénovation des bâtiments existants, les opérations de voirie, la modernisation du skate-parc ou encore **l'environnement** (bilan carbone, plantations d'arbres, achat de compacteurs solaires...), (voir schéma 9 page 22).



Lisière Pereire

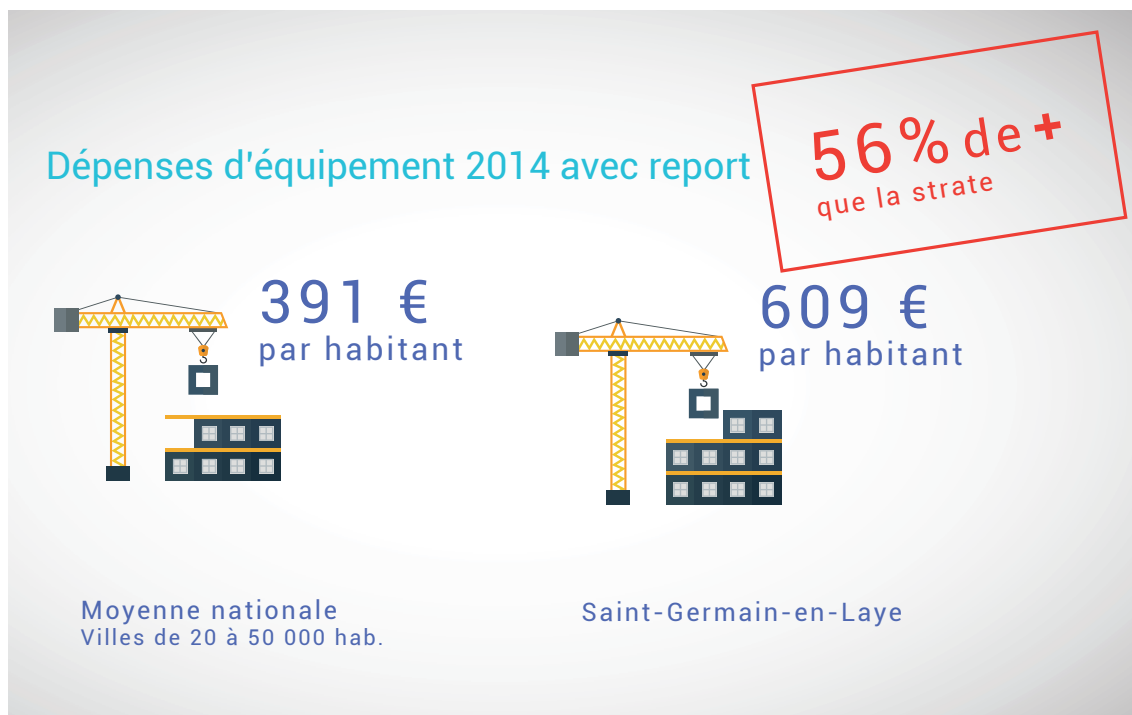
Demathieu et Bard Immobilier / Bureau 112.



Rampe des Grottes

Photo J. Paray.

9



— Les dépenses financières

L'endettement reste faible et le recours à l'emprunt, modéré, est toujours pratiqué avec un souci de sécurité financière optimale.

En 2014, la Ville a remboursé 3,94 M€ de capital, faisant passer la dette de 26,9 M€ en 2013 à 23,4 M€ au 31 décembre 2014.

D. Des recettes d'investissement exemptes d'emprunt

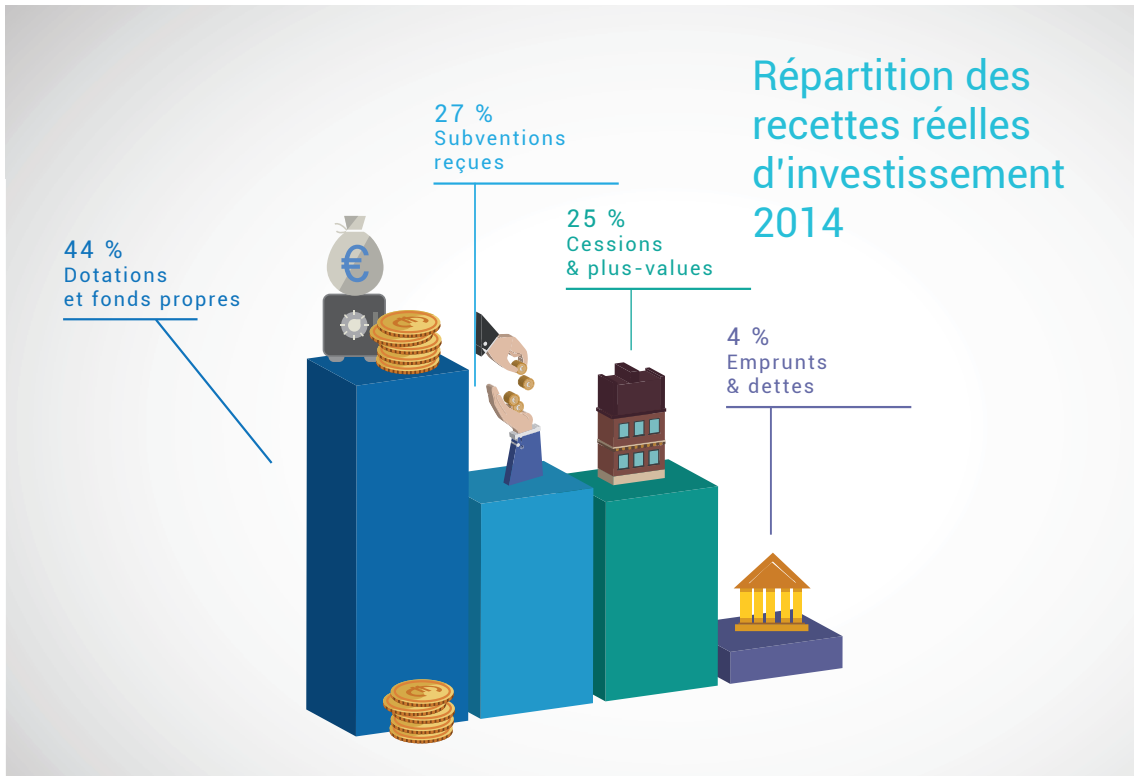
Contrairement à 2013, la Ville n'a pas eu recours à l'emprunt en 2014 pour financer ses investissements. Les recettes d'équipement sont donc principalement liées à l'autofinancement, ainsi qu'aux subventions consenties par les institutions et collectivités pour la réalisation de projets ciblés. Les subventions s'élèvent pour 2014 à 2 M€, répartis comme le montrent les schémas 10 et 11 page 23,

pour la réalisation de projets liés à l'habitat, aux équipements sportifs à l'éducation, l'environnement ou encore la patrimoine...

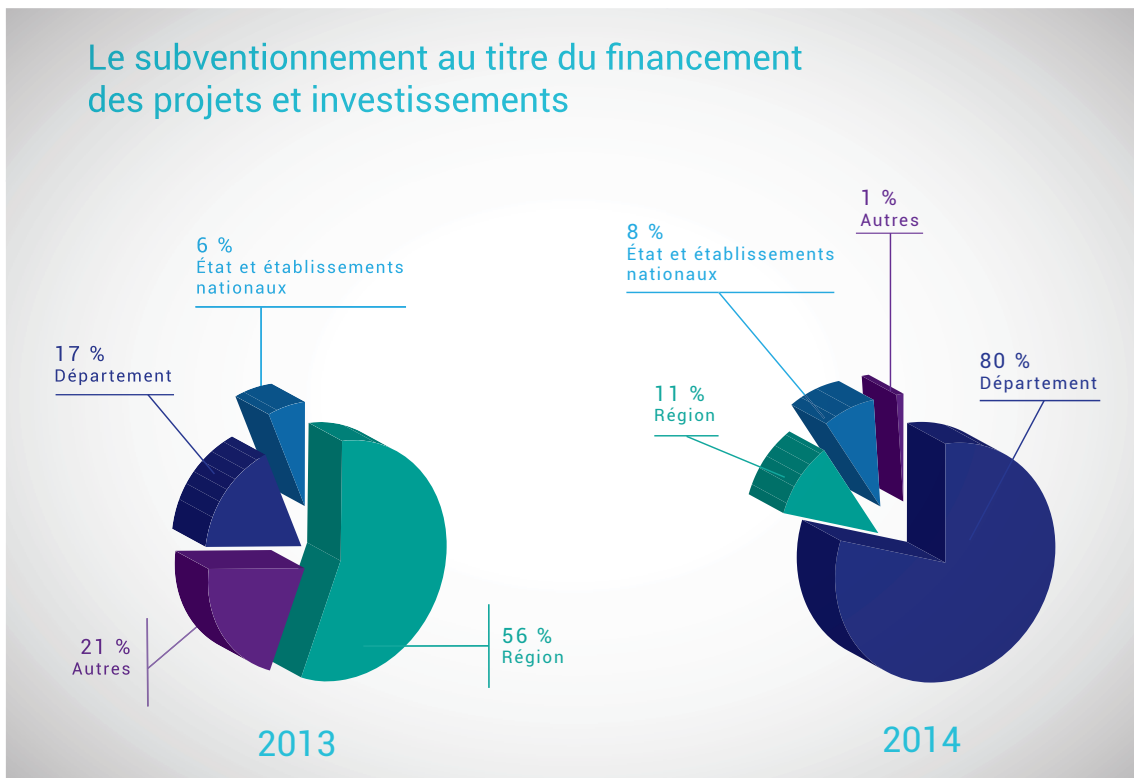
FOCUS

- **L'un des points forts de la gestion financière de la Ville est sa capacité d'autofinancement nette**, issue de l'épargne de gestion et du résultat positif de la section fonctionnement, et calculée après déduction du remboursement du capital de la dette. Cette capacité d'autofinancement est affectée à l'investissement, et permet de minimiser le recours à l'emprunt. Ainsi, l'encours de la dette est très faible à Saint-Germain-en-Laye, (561 € par habitant contre 1082 €/hab. sur la même strate).

10



11





Saint-Germain-en-Laye centre

Photo J. Paray.

Conclusion



La publication récente du rapport de la Chambre régionale des comptes a été l'occasion de faire un point financier sur notre commune de Saint-Germain-en-Laye. Cet excellent rapport confirme notre effort continu de rigueur et de maîtrise des dépenses et conclut sur la saine gestion de notre Ville.

Ce rapport de la CRC met en évidence « des ratios nettement inférieurs à la moyenne pour les dépenses courantes, la masse salariale, la pression fiscale et l'endettement ». Notre situation financière reste donc « enviable », car nous avons aussi su concilier, dans le même temps, maîtrise des dépenses et ambition dans notre investissement, dans un contexte où les perspectives futures sont toutefois assombries par la « défausse » de l'État.

Maurice Solignac

Maire-adjoint chargé des Finances

Glossaire

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB)

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) est considéré comme un préalable au débat budgétaire annuel. Il est obligatoirement étudié en conseil municipal obligatoire dans les communes de 3 500 habitants et plus, permettant de présenter les engagements pluriannuels envisagés et les orientations générales du budget. Toutefois, la loi n'en fixe pas de façon précise le contenu.

Le compte administratif (CA)

Le compte administratif retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité (opérations réalisées et les restes à réaliser). Il doit correspondre au compte de gestion, établi parallèlement par le comptable de la collectivité. Il doit être adopté par le conseil municipal au plus tard le 30 juin suivant la clôture de l'exercice.

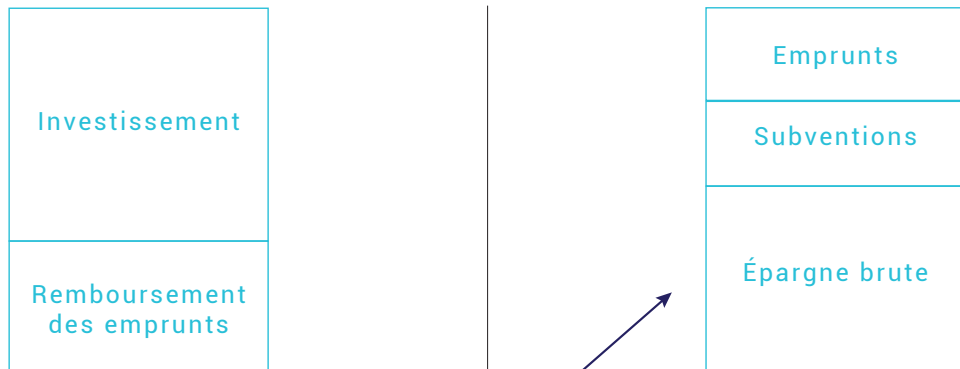
La Loi organique relative aux lois de finances (LOLF)

Puissant levier de réforme de l'État, elle enclenche depuis sa promulgation en 2001 un processus de transformation radicale des règles budgétaires et comptables de l'État. L'ambition de cette loi est de réformer la gestion de l'État en se focalisant sur la façon dont l'argent public est utilisé par chaque ministère. Cette réforme vise à instaurer une gestion plus démocratique et plus efficace des dépenses publiques. La Ville de Saint-Germain-en-Laye a adopté cette approche pour encore plus de visibilité sur les pôles de dépenses et de recettes.

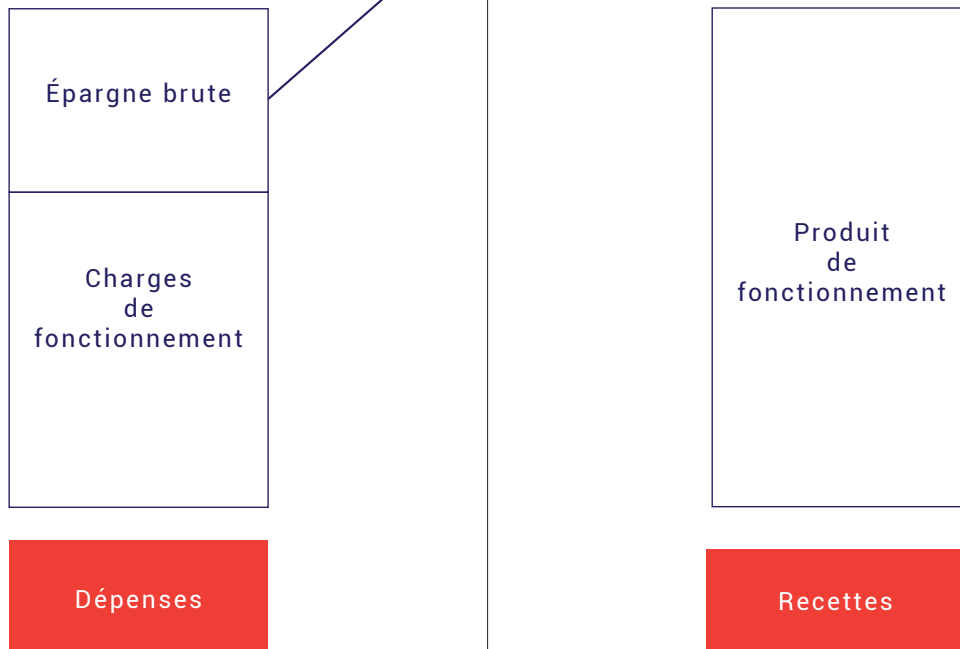
REPÈRES

Équilibre annuel du budget

Investissement



Fonctionnement





CONTACTS

—
Nathalie GRÉGOIRE

Responsable de la Communication
01 30 87 20 83
nathalie.gregoire@saintgermainenlaye.fr

—
Marie JOSQUIN-ADELINÉ

Attachée de presse
01 30 87 20 81
marie.josquin-adeline@saintgermainenlaye.fr